

LE CORPUS DE CINQ ŒUVRES

Deuxième partie : connaissances et compétences relatives à la culture plastique et artistique

L'épreuve s'appuyant sur le corpus de cinq œuvres est définie dans le B.O. n°17 du 25 avril 2019, note de service n° 2019-059 du 18-4-2019 :

« Disposant de cinq minutes maximum, le candidat présente une œuvre choisie par le jury parmi un corpus de 5 œuvres accompagnant le document de synthèse transmis avant l'épreuve. Il en énonce sommairement les données (plastiques, sémantiques, iconiques, etc.) et les met en relation avec des questionnements, compétences et connaissances travaillés en classe.

Le temps restant, dans **une forme dialoguée**, le jury permet au candidat de compléter certains des aspects qu'il a exposés. Il l'amène à préciser sa compréhension des langages et des pratiques plastiques, à mobiliser des références culturelles pertinentes.

Le candidat peut, autant que nécessaire, prendre appui sur le corpus d'œuvres ainsi que sur son carnet de travail pour établir des liens avec son parcours de formation, avec des questionnements et connaissances travaillés dans le cadre du cours ou bien avec des expériences vécues, des lieux culturels visités, des rencontres artistiques ou des partenariats éventuels. »

Le corpus de cinq œuvres se construit dans le cadre de la pratique artistique. En appui sur la culture artistique, il permet à l'élève d'établir des connexions entre les différentes sources de savoirs, les expériences vécues et la construction de sa propre sensibilité artistique. Constitué de manière synchronique ou diachronique, le corpus s'articule notamment autour de questionnements, de connaissances et de pratiques plastiques.

Les œuvres le composant se fondent sur des agencements favorisant des comparaisons entre des notions, des processus de création, des techniques, des démarches, etc. Elles sont le lieu de la construction d'un regard personnel de l'élève sur la création artistique à travers lequel il pourra situer progressivement sa propre pratique. Il s'agit d'instaurer un dialogue informé avec les œuvres d'un passé lointain ou plus récent et celles de son temps.

Ces allers-retours d'une ère temporelle à l'autre doivent encourager l'ouverture et l'accès à un plus grand nombre d'interrelations entre invention, expression et réflexion. Ainsi le choix des cinq œuvres du corpus se pense en fonction de ces grands invariants qui composent l'enseignement des arts plastiques, mais aussi à partir des équilibres transitoires qui naissent des pratiques et des projets engagés avec/par les élèves.

En arts plastiques le professeur conçoit des situations d'apprentissages permettant d'expérimenter des moyens d'expression variés et de questionner des champs artistiques multiples. Du tâtonnement à la maîtrise des techniques et des langages choisis, l'élève s'engage dans une démarche personnelle toujours en construction. Celle-ci est un point d'ancrage fort à partir duquel il lui faut identifier les références implicites à son propre travail. Accompagner/guider par l'enseignant, il situe ses propres productions et centres d'intérêt au regard des pratiques artistiques présentes et passées.

D'un point de vue **méthodologique** cela suppose de construire un corpus d'œuvres s'appuyant sur les pratiques que chacun a pu engager au sein de la classe. L'investigation des questionnements de programmes (conduite au moyen des **quatre grands types de pratiques plastiques et artistiques**) en favorise **les proximités et les oppositions stratégiques**. Elaborée par l'enseignant, cette réflexion pédagogique tient compte des **croisements**, **approfondissements** et **prolongements** mobilisés par les sujets proposés. C'est donc au travers de l'interaction et de l'équilibre entre la pratique et la culture artistique que réside le choix des cinq œuvres.

Restitution de l'atelier sur le corpus de cinq œuvres (journée du 14 janvier 2020)

Le corpus ne doit pas se limiter à un champ chronologique trop restreint. Il doit permettre à l'élève de développer sa curiosité et sa connaissance de faits artistiques, des formes artistiques et des situations culturelles de différentes époques et zones géographiques.

Il doit comporter des œuvres permettant à l'élève de caractériser les repères essentiels d'œuvres, d'auteurs et de démarches.

Le corpus doit lui permettre d'interpréter d'une manière sensible et réflexive les œuvres choisies, quel que soit son parcours ou le niveau de compétences qu'il a pu construire jusqu'ici.

Le corpus se construit tout au long de l'année scolaire et non à un instant T.

■ « Qu'est-ce qu'un bon corpus ? », les caractéristiques évoquées :

- Être accessible à tous les élèves de la classe.
- Présenter une variété de techniques ou de champs de pratique.
- Etre constitué d'œuvres marquantes de la culture artistique, ou appartenant à une culture commune.
- Questionner différents processus de création, de démarches, d'auteurs.
- Solliciter un vocabulaire et des langages plastiques élargis.
- Être en relation avec des questionnements de programmes clairement identifiables.
- Favoriser un dialogue d'une œuvre à l'autre du corpus.
- Convoquer d'autres ancrages, ou des « œuvres satellites ».
- Ouvrir à un vocabulaire spécifique et à son exploitation/expression lors de l'oral.

■ « Comment travailler les œuvres du corpus pour que la sensibilité de chaque élève puisse s'exprimer au moment de l'oral des 3EC ? », les démarches proposées :

- S'appuyer et articuler la réflexion prioritairement autour de la pratique de l'élève.
- Construire le corpus à partir des propositions faites par les élèves afin que celles-ci puissent être appréciées et appropriées plus aisément.
- Aborder les œuvres choisies selon diverses modalités : en cours, sous la forme d'exposés, croquis, prise de note, commentaire et captation audio (en individuel ou collectif), supports visuels commentés par le professeur et/ou l'élève, etc.
- Choisir des œuvres pouvant faire « contre-point » à la pratique de l'élève pour qu'il en identifie les oppositions, en situe sa démarche vis-à-vis d'elles, et en comprenne les cheminements parfois éloignés, mais toujours porteur de sens.
- Questionner les œuvres du corpus par notions, plutôt que par des entrées thématiques.
- Favoriser une forme dialoguée entre les œuvres par des choix convergents ou divergents.
- Déployer à partir des cinq œuvres, des œuvres dites « satellites » qui permettront à l'élève d'approfondir la réflexion et de disposer d'appuis culturels complémentaires en vue de l'entretien.

■ « Quelles modalités de travail envisager ? », les perspectives retenues :

- Multiplier les allers-retours entre la pratique de l'élève et les œuvres proposées.
- Apporter un vocabulaire spécifique régulier (à l'oral et à l'écrit).
- Utiliser le carnet de travail de l'élève comme support et lieux des interactions possibles entre les œuvres du corpus et sa pratique personnelle.
- Construire progressivement le corpus avec les élèves au fil des questionnements engagés en
- Faire des choix stratégiques en fonction du profil des élèves.
- Différencier les supports proposés pour accompagner au plus près l'élève dans son analyse des œuvres.
- Graduer la polysémie des termes employés et le niveau d'analyse par des temps de réflexion individuel et/ou collectif.
- Favoriser les rencontres directes avec les œuvres.
- Faire venir les œuvres en établissement (FRAC).

Document élaboré suite à l'atelier sur le corpus de cinq œuvres, *Journée Lycée du 14 janvier 2020*Marine Pillaudin-Errard, IA-IPR d'arts plastiques, Académie de Versailles